

## POLITIQUE DE L'ENTREPRISE SUR LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET LE MIEUX-ÊTRE AU TRAVAIL

A. Lassonde attache la plus haute importance à la santé, à la sécurité et au mieux-être de tous ses employés. À cet égard, nous avons une responsabilité de protéger et de préserver non seulement la santé et la sécurité de nos employés, mais aussi celles des collectivités locales et de nos clients. Nous confirmons cet engagement par l'adoption et la diffusion d'une politique en matière de Santé, de Sécurité et Mieux-être au travail (SSME).

Nous croyons que les questions de santé, de sécurité et de mieux-être font partie intégrante des fonctions de gestion de l'entreprise et qu'elles sont compatibles avec toutes les autres fonctions.

À ce titre, A. Lassonde est une entreprise engagée dans un processus d'amélioration continue en matière de pratiques organisationnelles favorables à la santé, à la sécurité, au mieux-être et respectueuses de l'environnement. Les politiques et les pratiques de SSME sont sous la responsabilité des supérieurs hiérarchiques et sont soutenues activement par la direction. Nos engagements en ce sens consistent à :

- Établir des programmes et des directives d'entreprise fondés sur des dispositions légales et visant le déroulement de nos activités dans un milieu de travail favorisant la santé et le mieux-être, sécuritaire et respectueux de l'environnement;
- S'assurer de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques et méthodes à propos de santé, de sécurité, de mieux-être et d'environnement, à l'échelle des groupes et des divisions qui correspondent aux lignes directrices de l'entreprise;
- Évaluer régulièrement nos résultats en matière de santé, de pratiques organisationnelles favorables à la santé, à la sécurité, au mieux-être et d'environnement à l'aide de directives et de méthodes internes, ainsi que de réglementation externe;
- Offrir à tous les collègues et sous-traitants un milieu de travail stimulant, respectueux, sécuritaire et qui soutient la pratique de saines habitudes de vie;
- Confier la responsabilité de la mise en œuvre de cette politique à tous les gestionnaires dans leur milieu de travail spécifique et auprès de tous les collègues et sous-traitants sous leur responsabilité;
- Offrir la formation nécessaire pour que les gestionnaires assument pleinement la responsabilité d'appliquer cette politique dans leur milieu de travail spécifique et auprès de tous les collègues et sous-traitants qui sont sous leur responsabilité.

A. Lassonde entend développer une culture d'entreprise qui encourage le personnel à engager sa propre responsabilité en matière de SSME en considération des points suivants :

- S'assurer que tout le personnel a des responsabilités et objectifs SSME clairement établis et en accord avec la politique suivie;
- Reconnaissance positive pour ceux et celles qui font preuve de responsabilité en matière de SSME;
- Les cadres montrent de façon active leur engagement vis-à-vis de la politique et des engagements pris par A. Lassonde en la matière;
- Les performances SSME sont contrôlées de façon active par le biais de toutes les données disponibles;
- Le personnel est impliqué dans l'identification des besoins et en matière de SSME.

Pour réaliser ces engagements, nous fournirons la formation et les ressources nécessaires pour s'assurer que les cadres, dans leur domaine de responsabilité, aient une entière compréhension des résultats en matière de SSME. Les cadres se voient confirmer des responsabilités vis-à-vis l'atteinte des résultats; lesquels sont de prévenir les accidents et préserver la santé de ceux qui sont sous leur supervision.

En matière de philosophie et de pratiques, nous tiendrons tous les sous-traitants travaillant dans nos locaux responsables du même niveau de santé, de sécurité et de mieux-être que nous attendons de nos employés. Tous les contrats incluront des dispositions pour garantir ce résultat.

Nous réaliserons des audits réguliers dans nos sites d'activités pour évaluer le respect de nos dispositions en matière de santé, de sécurité et de mieux-être.

Les membres du Comité de santé, de sécurité et de mieux-être dans nos sites d'activités ont pour responsabilités entre autres, de collaborer avec la direction à l'atteinte des objectifs en matière de santé, de sécurité et de mieux-être. Ils fourniront aux responsables des analyses, les aideront à développer et à implanter des programmes efficaces visant la santé, la sécurité et le mieux-être.

Nous nous engageons à offrir à notre personnel la santé, la sécurité et le mieux-être sur le lieu de travail et à leur fournir les ressources requises dans le cadre de nos programmes de santé et sécurité du travail et de mieux-être. Nous nous engageons à respecter la loi sur la santé et la sécurité du travail et le Règlement sur l'information concernant les produits contrôlés; la Loi sur les normes du travail; la Loi canadienne sur les droits de la personne; la Loi sur le tabac et la Loi sur la qualité de l'environnement et toutes autres lois ou règlements qui découlent de ses différentes lois applicables à nos établissements.

Nous considérons le déploiement de ces programmes comme un investissement dans notre ressource la plus précieuse : nos employés.

Approuvé par : 

Date : 21 mai 2009

Jean Gattuso, Président et Chef de la direction A. Lassonde inc.  
Chef de l'exploitation Industries Lassonde

Révision 10-09 (Ressources humaines 01-10-2009)